



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1311/2022  
Date de la séance du CE : 14 décembre 2022  
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice  
N° d'affaire : 2022.DIJ.3366  
Classification : Non classifié

## **Accompagnement spirituel multireligieux dans les institutions cantonales. Rapport du Conseil-exécutif en réponse au postulat 266-2017 Stähli (Gasel, PBD)**

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice, arrête :

1. Le Conseil-exécutif adopte le rapport intitulé « Accompagnement spirituel multireligieux dans les institutions cantonales ».
2. Le Conseil-exécutif donne à la Direction de l'intérieur et de la justice le mandat, dans le cadre d'une phase pilote prévue entre 2023 et 2025, d'accompagner stratégiquement et de soutenir financièrement l'association « Multireligiöse Begleitung » ainsi que d'évaluer la collaboration avec celle-ci.

**Au nom du Conseil-exécutif**



**Christoph Auer**  
Chancelier

Destinataires  
– Toutes les Directions

Pièce jointe  
– Accompagnement spirituel multireligieux dans les institutions cantonales. Rapport du Conseil-exécutif en réponse au postulat 266-2017 Stähli (Gasel, PBD)